

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Talma.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les professeurs de Science et Vie de la Terre du lycée Talma organisent un stage de géologie de deux jours, au printemps 2009, pour l'ensemble des classes de terminales scientifiques, dont 67 élèves Yerrois,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter la mise en place de ce projet, le lycée Talma sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 675 € au Lycée Talma,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 26-3-09
et de la publication le 27-3-09
Le Maire,

Charles de Gaulle
YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00

Fax : 01 69 48 63 98

